

L'USEP est partenaire d'un nouveau dispositif qui sera mis en place à la rentrée de septembre 2020, « la Carte Passerelle Sport scolaire – Sport en club ».

Cette carte passerelle permet à des jeunes écoliers de CM1 et CM2, licenciés USEP de pouvoir essayer un sport de leur choix, dans un certain nombre de clubs répertoriés.

L'enseignant remet la « carte passerelle » aux élèves en présentant le dispositif:

- Opération du 1er septembre au 17 octobre 2020
- Possibilité pour les élèves de tester des activités gratuitement pendant 2 mois (3 séances par club)
- Identification des clubs participants à cette opération grâce à une plateforme digitale « [Mon club près de chez moi](#) » qui permettra, aux élèves accompagnés de leurs familles, de pouvoir géolocaliser à proximité de chez eux les clubs participants.
- Les élèves se présenteront au club accompagnés de leurs familles avec leur carte passerelle et leur licence USEP
- Prise en charge par le CNOSF de l'assurance individuelle accident pour les élèves USEP participants à cette opération

Pour obtenir plus d'informations sur le dispositif de la « carte passerelle » :

<https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/actus/8215-a-la-dcouverte-du-sport-avec-la-carte-passerelle-.html>

